

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, jeudi 4 avril 2024.

Interdiction d'accès au secteur de « Eau Claire » (Maripasoula) en raison de la circulation du virus de la rage

L'accès au secteur de « Eau Claire » (Maripasoula) a été interdit par arrêté préfectoral, publié ce jour, en raison de la circulation du virus de la rage dans la zone.

Toutes les personnes présentes dans le secteur sont invitées à quitter les lieux dans les meilleurs délais.

Les forces militaires de la gendarmerie et des forces armées de Guyane vérifieront dès vendredi la bonne évacuation du secteur.

Une stratégie de prophylaxie post-exposition des personnes susceptibles d'avoir été mordues par des chauves-souris sera déployée prochainement par l'agence régionale de santé en concertation avec les autorités brésiliennes.

Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr